

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation / 25/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Le 2 OCTOBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme GERY Camille, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HEUZÉ Séverine, Mme LEPROVOST Séverine, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. DANGUY Sébastien, M. RENAULT Joël, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. DANGUY Sébastien à M. GIROULT David, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, M. BOULAY Didier à M. JEHENNE Adrien, Mme BONNEL Marlène à Mme GERY Camille, M. HUARD Patrick à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. SALLES Daniel

Désaffectation de l'ancienne trésorerie

Lors du conseil municipal du 5 juin 2025, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable pour la vente de l'ensemble immobilier dénommé « Ancienne trésorerie ».

Le bâtiment cadastré YA 260 situé place Charles de Gaulle, propriété de la Commune de Sourdeval, avait gardé la nomination « ancienne trésorerie » puisque les services de la trésorerie avaient occupé ces locaux jusqu'en 1998.

De 1999 à 2010, l'étage avait une destination de logement mis en location et la partie basse était inoccupée.

En 2010, des travaux avaient été réalisés pour installer des bureaux administratifs (pour la communauté de Communes du canton de Sourdeval puis la Communauté de Communes du Mortainais) et un point d'accueil office de tourisme. Le point office de tourisme a fermé en 2020 (compétence Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie). La nouvelle Communauté d'agglomération a continué d'occuper uniquement deux bureaux administratifs à l'étage jusqu'en novembre 2024. Le rez-de-chaussée a, quant à lui, été mis à disposition d'un loueur de vélos de juin 2022 à septembre 2023. Depuis novembre 2024, les locaux sont totalement inoccupés.

Relevant toujours du domaine public communal, les locaux ne sont donc plus affectés à un service public.

Conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien « *qui n'est plus affecté à un service public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement* ». Aussi, il convient d'en constater désormais la désaffectation et d'en prononcer son déclassement.

L'ensemble du site, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la Commune et pourra faire l'objet d'une cession.

Des armoires électriques d'alimentation des réseaux d'éclairage public et des bornes de marché appartenant à la Commune de Sourdeval seront toutefois maintenues sur la parcelle.

En conséquence, vu le changement d'appartenance de ladite propriété, le futur acquéreur devra s'engager à respecter cette servitude de présence physique des armoires et du maintien d'un accès libre pour intervention.

Cela étant exposé,

Vu le code général des collectivités,

Vu le code général de la Propriété des personnes publics et notamment ses articles L2111-1 et L2141-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2025 06 03

Considérant que le bien n'est plus affecté à l'usage direct du public,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Constaté la désaffectation effective du domaine public de la parcelle YA 260.
- Prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle YA 260.
- Décider de l'incorporation dans le domaine privé de la Commune avec effet immédiat.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote : Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 26

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 2 OCTOBRE 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel SALLES

Le Maire,
Adrien JEHENNE

